

L'ajournement

Statistique Canada vient de révéler aujourd'hui que le taux de chômage dans notre pays atteint 7.4 p. 100. Nous pouvons imaginer l'incidence, tant pour les individus que pour l'économie de notre pays, de l'élimination de notre industrie du nickel. Alors que les pays industrialisés comme les États-Unis s'efforcent d'être autonomes en matière de ressources naturelles, car ils ont su tirer profit de la dure leçon que leur ont donnée les pays membres de l'OPEP, nous commençons à porter le poids de nos actes.

A la suite des mesures prises, antérieurement par les gouvernements fédéral et provinciaux pour que le Canada développe une économie basée sur ses matières premières, nous sommes devenus presque uniquement une nation de coupeurs de bois et de porteurs d'eau. Vu que nous ne disposons pas de la structure industrielle nécessaire pour transformer nos richesses minières en produits manufacturés, nous nous trouvons maintenant à la merci de mutations comme celles proposées par les États-Unis à la Conférence sur le droit de la mer.

Alors qu'il est bien évident que les travailleurs canadiens, en fait tous les Canadiens, seront victimes de ce genre de mesures, nous pouvons parier jusqu'à notre dernier dollar que les sociétés d'extraction du nickel sont suffisamment souples pour profiter du passage de l'exploitation à ciel ouvert à l'exploitation sous-marine. En fait, l'International Nickel Company, la plus importante société minière exploitant le nickel au Canada, fait partie du consortium qui exploitera le nickel du sous-sol marin. M. Elliot de l'Association minière du Canada l'a dit très clairement en fait, lorsqu'il a déclaré:

Les sociétés minières canadiennes et leurs actionnaires pourraient tirer d'énormes avantages, cependant, en s'adonnant à l'exploitation du sous-sol marin.

Voilà le patriotisme des grandes entreprises. Qui ose soutenir devant moi l'égalité des sociétés et des syndicats?

L'International Nickel Company du Canada vient juste de changer son nom à International Nickel Company Limited, ce qui se justifie assez bien si on considère le rôle qu'elle joue probablement dans cette affaire. En ce moment, cette société fait des bénéfices grâce aux travailleurs et aux ressources du Canada. Mais, si le vent tourne et qu'elle décide d'exploiter les fonds marins, elle en tirera également des bénéfices. La compagnie mange aux deux rateliers et on peut être sûr qu'elle essaiera de persuader les pouvoirs publics intéressés de prendre les mesures qui lui seront le plus profitables. S'il s'avérait plus avantageux d'exploiter le nickel sous marin, ce qui est assez probable étant donné que le gouvernement américain semble disposé à subventionner les travaux à grands coups de dollars, la compagnie cesserait graduellement son exploitation à ciel ouvert.

● (2220)

Le gouvernement canadien semble désarmé par la toute dernière révélation de la délégation américaine à la Conférence sur le droit de la mer. Il est évident que les Américains ont déjà tâté les autres pays producteurs de nickel en leur promettant une part de toute augmentation de production de nickel résultant de l'exploitation des gisements sous-marins. Ce qui laisse, bien entendu, le Canada à l'écart. On peut se passer d'ennemis quand on a des amis pareils.

Le gouvernement canadien devrait avoir déjà amorcé des entretiens avec ceux que vise directement cette proposi-

tion, les ouvriers, les collectivités et les sociétés minières, pour trouver des stratégies et des projets beaucoup plus équitables envers tous les intéressés.

De plus, le gouvernement fédéral devrait obtenir de l'International Nickel, et des autres sociétés minières qui peuvent avoir des intérêts des deux côtés, qu'elles appuient pleinement sa position. Le gouvernement devrait être prêt à étatiser sur-le-champ toute compagnie qui n'appuie pas son attitude.

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur le président, au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen), je désire tout d'abord faire état des préoccupations du gouvernement face à la proposition concernant le nickel, qui a été soumise à la toute fin de la session de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, session qui s'est terminée le vendredi 7 mai. Cette proposition, qui est vraisemblablement d'origine américaine, vise à contrôler la production des minéraux de la zone internationale des fonds marins en la limitant à l'accroissement annuel du marché mondial du nickel, accroissement évalué arbitrairement à 6 p. 100 par année. Cette formule pourrait, si elle était adoptée, avoir de sérieuses conséquences sur la production canadienne du nickel et sur celle d'autres pays, si, par exemple, l'accroissement réel annuel du marché du nickel était inférieur à 6 p. 100. Le Canada estime que cette formule est inacceptable.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a profité de sa rencontre avec le secrétaire d'État américain, M. Kissinger, la semaine dernière à Nairobi, pour lui expliquer l'effet qu'aurait pour le Canada une pareille disposition, et il a été convenu de procéder à des consultations entre des fonctionnaires des deux pays pour trouver une solution à cette question. Les représentants américains à la Conférence sur le droit de la mer nous ont d'autre part laissé entendre qu'ils n'avaient pas l'intention de résoudre le problème d'approvisionnement des États-Unis en ressources minérales au détriment du Canada.

Je dois ajouter que cette formule si controversée n'a paradoxalement jamais été discutée à la Conférence sur le droit de la mer, mais il est prévu qu'on traitera prioritairement de cette question lors de la prochaine session qui s'ouvrira en août. Le Canada pour sa part préconise une solution au problème qui protégerait les producteurs terrestres de nickel, de cuivre, de cobalt et de manganèse, tout en permettant d'extraire ces mêmes minéraux des fonds marins internationaux au bénéfice de la collectivité internationale. Notre délégation à la Conférence a déjà communiqué ses vues à d'autres pays susceptibles d'être lésés par l'application de la formule américaine, et la plupart d'entre eux partagent nos préoccupations.

Nous ne savons pas encore quelle est la réaction de la société INCO, ou celle d'autres sociétés minières sur cette question. Il serait cependant tout à fait normal, voire souhaitable, que les représentants des syndicats de mineurs, de l'industrie minière et des provinces concernées puissent faire valoir leurs vues auprès du gouvernement avant la prochaine session, en août prochain.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 28.)